

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 11 mai 2026

Délibération n° 2026.05.43

### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Jacky MENICHON, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER

**Excusé** : Mmes et M. Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Alexandra PRAT et Christophe WAÏT

**Monsieur Maxence BIGNIER est élu secrétaire de séance.**

### **Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Département du Rhône – Appel à projets 2026 – Projet d’aménagement de l’aire de loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d’aménagement de l’aire de loisirs, qui prévoit notamment la plantation d’arbres afin d’améliorer le cadre de vie des habitants, de répondre aux effets du changement climatique, notamment aux épisodes de chaleur, et de leur offrir de nouveaux espaces de nature. Il prévoit également l’installation d’un WC public automatique.

Ce projet relève des indicateurs sur la valorisation de l’action publique du Département et notamment en matière de « loisirs ».

Le projet correspond également à une logique de développement durable et répond à deux Objectifs Développement Durable (ODD) à savoir :

- permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être
- prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

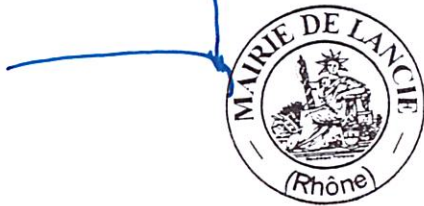
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de d'aménagement de l'aire de loisirs qui s'élève à **108 053 € HT**
- **SOLLICITE** une subvention au Département du Rhône d'un montant représentant **50 %** de la dépense subventionnable soit **54 026.50 €**.
- **S'ENGAGE**, par tout moyen approprié à la nature de l'objet subventionné à mentionner le concours financier du département du Rhône.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Maxence BIGNIER

